

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : Moto Club Navarrais

E-mail : assmotoclubnavarrais@orange.fr

Téléphone : 06.07.23.11.95 ou 05.59.66.55.85

Organisateur technique : Moto Club Navarrais

N° d'épreuve FFM : 172

Date : 7 Mai 2023

Lieu : Piste du Brané NAVARREIX

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	BOTAZZINI Didier	Licence : 128460
Président du Jury ou Arbitre* -----	BOURRIER Philippe	Licence : 067698
Membre du Jury -----	VEYSSADE Christine	Licence : 075066
Membre du Jury -----	ARROSTEGUY Christophe	Licence : 141298
Commissaire technique responsable -	BROQUES Eric	Licence : 082315
Responsable du chronométrage -----	LAMOUREUX Marty	Licence : 183628

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Ligue MX1	15 ans	+	151-500 2T/251-650 4T	43 Euros
Ligue MX2	15 ans	+	100-150 2T/175-250 4T	43 Euros
Vétérans TZS	38 Ans	+	100-500 2T/175-650- 4T	43 Euros
Gascogne 40/64	13 Ans	+	125 à 650 2T et 4T	43 Euros
Open	13 Ans	+	125 à 650 2T et 4T	43 Euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DT XIMENBEZ Arnaud		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	OLORON	Temps de trajet (en min)	20 MN

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **PISTE DU BRANE**
 Adresse **64190 NAVARRENX**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1860 m**
 Largeur minimum de la piste **4 m**
 Largeur de la grille **35 m**
 Longueur de la ligne droite de départ **80 m**
 Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...
 En manche : ...

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **16 Janvier 2023**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **09/02/2023**



VISA DE LA FFM

DATE: **15/02/2023**
 NUMÉRO: **23/0133**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org